

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 mars 2024

Plan de cohésion sociale

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**PCS 2020-2025 - Rapport d'activités - Tableau de bord 2023 - modifications du plan - rapports financiers 2023 - Approbation.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;  
Vu la Déclaration de politique communale pour les années 2018 à 2024 ;

Considérant la délibération du Collège communal du 16 septembre 2013 approuvant le projet de Plan de cohésion sociale PCS2 2014-2019 ratifiée par le Conseil communal du 30 septembre 2013;

Vu la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

Vu la 3<sup>ème</sup> Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) adoptée le 22 septembre 2022 par le Gouvernement wallon, intitulée « Ensemble vers les objectifs de développement durable ! » ;

Vu le volet CPAS et action sociale de cette déclaration qui précise : " Nous entendons renforcer la cohésion sociale afin de permettre à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique et culturelle. Nous veillerons à ce que les plus démunis bénéficient d'un accompagnement leur permettant de sortir de la précarité et de se réinsérer. En collaboration avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et le monde associatif qui portent au quotidien le système d'action sociale et veillent à combattre cette précarité et à défendre le droit pour tous à vivre dignement.";

Vu la délibération du Collège communal du 11 décembre 2018 décidant de poser l'acte de candidature pour le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025;

Vu l'appel à adhésion du 23 janvier 2019 lancé par le Département de l'Action sociale de la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie pour le Plan de Cohésion sociale 2020-2025;

Vu l'appel à adhésion du 21 mars 2019 lancé par le Département de l'Action sociale de la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie pour l'Article 20 dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2020-2025 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mai 2019 décidant d'approuver le projet de Plan de cohésion sociale 2020-2025;

Vu la délibération du Conseil communal du 21 octobre 2019 décidant d'approuver la modification du Plan de cohésion sociale 2020-2025 (modification de l'action "Education à la vie communautaire 2.9.02" en action "Salon des aînés 5.5.04" sous convention de partenariat avec le GAL-Culturalité);

Vu la délibération du Conseil communal du 25 mai 2020 prenant acte de la délibération du Collège communal du 14 avril 2020 décidant d'approuver la modification du plan de cohésion sociale et d'approuver l'ajout d'une action collective « Ateliers/activités de partage intergénérationnel »;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mars 2021 décidant d'approuver les rapports d'activités et financiers 2020 (PCS et PCS Art. 20) du Plan de cohésion sociale ainsi que les modifications "administratives" du Plan de cohésion sociale;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2022 décidant d'approuver les modifications

majeures du Plan de cohésion sociale 2020-2025, à savoir :

- Suppression de l'action 6.2.01 Cadastre des volontaires,
- Nouvelle action : 5.5.05 Rencontres/échanges entre personnes isolées et bénévoles,
- Nouvelle action : 5.6.02 Espace temps-parentalité,
- Nouvelle action : 6.4.02 Création d'un service qui donne accès aux nouvelles technologies,
- Nouvelle action : 6.4.03 : Accroître l'offre de formation / le conseil informatique / l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire (EPN, ...).

Cette action fera suite à l'action 6.4.02 et aura pour objectif la mise en place d'ateliers pour débutants afin de développer leur autonomie et leurs compétences à l'utilisation des nouvelles technologies.

et approuvant le rapport d'activités, le rapport complémentaire Covid-19 et les rapports financiers PCS et PCS-Art 20 pour l'année 2021;

Vu la délibération du Collège communal du 7 novembre 2022 décidant de tenir compte des différentes mesures répertoriées dans le Plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE), dans le développement des actions de notre Plan de Cohésion Sociale 2020-2025;

Considérant la délibération du Conseil communal du 27 mars 2023 décidant d'approuver les rapports financiers PCS et PCS-Art 20 pour l'année 2022 et d'approuver la modification du Plan de cohésion sociale 2020-2025 en ajoutant l'action 1.3.01 : Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale -Favoriser l'accès à ces droits ;

Cette action est créée dans le cadre de l'appel à projets 2022 destiné à soutenir financièrement la mise en place d'actions locales de sortie de la pauvreté et de soutien des personnes précarisées;

Considérant le courrier et le courriel du 18 janvier 2024 du SPW Intérieur et Action sociale département de l'Action sociale Direction de la Cohésion Sociale du Service public de Wallonie nous invitant à renvoyer, pour le 31 mars 2023 au plus tard, les rapports financiers (PCS, énergie et PCS-Art 20) 2023 ainsi que les éventuelles modifications du plan, ci-annexés ;

Considérant les modifications suivantes apportées au Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 :

- Suppression de l'action 6.4.04 : Gestion d'un service donnant accès aux nouvelles technologies (hors EPN) en raison de l'ouverture de l'EPN de Beauvechain le 5 octobre 2023 qui faisait double emploi avec les cafés multimédia organisés avec succès jusqu'en décembre 2023,
- Suppression de l'action 5.4.02 : Impulser la création d'un lieu de rencontre et de convivialité au tour d'un four à pain car ce projet (prévu en 2020 et reporté en 2021 pour cause de crise sanitaire COVID) est suspendu depuis 2 ans. Il ne verra pas le jour en raison de l'arrivée d'un artisan boulanger local proposant ses pains au marché hebdomadaire des producteurs locaux et ouvrant son atelier au public. Action éventuellement réactivable au PCS4,
- Suppression de l'action 5.5.04 : Salon des aînés - Action réalisée à 2 reprises et non reprise dans la programmation des activités du GAL Culturalité à partir de janvier 2024,
- Suppression de l'action 7.2.01: Mise en place de solutions collectives en termes de mobilité (transport collectif adapté) - projet suspendu en 2023 - véhicule sponsorisé par les associations locales en raison de modalités de collaboration et d'aspects budgétaires non satisfaisants,
- Suppression de l'action 1.3.01 : Permanence emploi, guichet d'information pour la recherche d'emploi et de formation en raison du rejet de notre candidature dans le cadre de l'appel à projet de sortie de la pauvreté en date du 7 avril 2023,
- Nouvelle action : 3.2.05 : Droit à la santé, distribution de lifebox (boîtes jaunes) car cette action fut initiée en 2019 (1000 boîtes distribuées à l'époque) – Prolongation de cette action,

Considérant les rapports financiers PCS, énergie et PCS-Art 20 2023, ci-annexés;

Considérant le plan de cohésion sociale 2020-2025 (tableau de bord) complété par la Cheffe de Projet, faisant office de rapport d'activités pour l'année 2023, ci-annexé;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré;

DECIDE :

Article 1. D'approuver les modifications du Plan de cohésion sociale 2020-2025, à savoir :

- Suppression des actions 6.4.04, 5.4.02, 5.5.04, 7.2.01 et 1.3.01
- Nouvelle action : 3.2.05

Article 2. D'approuver les rapports financiers PCS, énergie et PCS-Art 20 pour l'année 2023.

Article 3. De transmettre la présente délibération ainsi que les rapports financiers (PCS, énergie et PCS-Art 20), via l'adresse courriel [comptabilite.cohesionsociale@spw.wallonie.be](mailto:comptabilite.cohesionsociale@spw.wallonie.be) SPW Intérieur et Action sociale département de l'Action sociale Direction de la Cohésion Sociale du Service public de Wallonie.

Article 4. De transmettre la présente délibération ainsi que les modifications du Plan de cohésion sociale 2020-2025 (tableau de bord) via l'adresse courriel [pcs.cohesionsociale@spw.wallonie.be](mailto:pcs.cohesionsociale@spw.wallonie.be) SPW Intérieur et Action sociale département de l'Action sociale Direction de la Cohésion Sociale du Service public de Wallonie.

PROJET